

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 MARS 2019**

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

Bruno DUFAURE DE CITRES donne pouvoir à Bernard BRUYERE

Jean-Luc GADRET donne pouvoir à Jean-Marc IFFLY

Monique REYNAUD

2. Nomination du secrétaire de séance

Jean-Marc IFFLY

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Deux rectifications demandées par Solange PEVEL :

- Rajout en haut de la page 2 du nombre d'exploitants : 45
- Rectifier le coût de l'acquisition sono portable + 2 micros sans fil Ecole F. Dolto : 300 Euros T.T.C.

Emmanuel SALGADO fait une remarque sur les procès-verbaux rédigés depuis le mi-mandat : le ou les rapporteurs sont très compétents car ils sont globalement bien faits alors que la tâche est fastidieuse. Des informations parfois déformées circulent sur Saint-Didier-en-Velay, alors c'est un havre de paix que d'avoir des bons procès-verbaux. Mr SALGADO indique que l'on n'est pas forcément d'accord et que l'on peut avoir des avis différents mais le fait que les propos soient correctement notés, est un signe de respect, et au nom de cette valeur, Mr SALGADO remercie les secrétaires de séance.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Mise en conformité incendie Maison des Associations : extincteurs – registre de sécurité – plans et signalétique : DESAUTEL (838.18 € H.T.)
- Installation compteur électrique Maison des Associations : ENEDIS (556.00 € H.T.)
- Installation coffret prises 19 KW gymnase : CEGIB (812.00 € H.T.)
- Acquisition 4 corbeilles murales vestiaires Complexe Sportif : GED EVENT (332.00 € H.T.)
- Acquisition 9 paires de talkies walkies Ecole F. Dolto dans le cadre du PPMS : DECATHLON PRO (569.97 € H.T.)
- Acquisition banderole « Portes Ouvertes » Ecole F. Dolto : GHISLAIN IMPRESSION (260.00 € H.T.)
- Acquisition 3 poubelles Square du Poilu : CELONA (805.00 € H.T.)

- Vitrine extérieure murale Cinéma : UGAP (120.75 € H.T.)
- Chaînes pour véhicules de déneigement tractopelle – tracteur – camion Mercedes : BESTDRIVE (5 347.20 € H.T.)
- Pièces supplémentaires pour aires de jeux enfants Lotissement « Les Adreys » et quartier Lafayette : TRANSALP (3 128.40 € H.T.)

Concernant les talkies-walkies, Mireille SABATTIER précise qu'il s'agit de la protection par rapport aux risques d'intrusion, que le coût est vraiment moindre en comparaison à une alarme conventionnelle (4 000,00 € H.T.) qui elle-même aurait dû être différente de l'alarme incendie.

Ce dispositif a été mis en place dans d'autres écoles notamment à la Chapelle d'Aurec qui nous a prêté son matériel afin d'effectuer plusieurs test à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, jusqu'au gymnase, jusqu'au terrain de foot, à la mairie.

Ces tests étant concluants, l'acquisition a été faite parce que la validation par la gendarmerie était celle faite à l'école publique de La Chapelle d'Aurec, celle de Saint-Didier en Velay n'ayant pas encore lieu.

L'avantage supplémentaire des talkies-walkies par rapport à une alarme est avéré quand une classe est en déplacement à l'extérieur de l'école.

Solange PEVEL : « Qui assure la maintenance obligatoire des jeux, et à quelle périodicité ? »

Frédéric LARGERON répond que les contrôles seront faits par la SOCOTEC. La commune va mettre en place ces contrôles – jamais réalisés auparavant - comme au gymnase pour les paniers de basket, les cages de hand, les cages de foot, et bien d'autres éléments listés avec une procédure bien définie.

5. Approbation Comptes de Gestion 2018 établis par Mme la Trésorière

Mme le Maire propose d'approuver les Comptes de Gestion 2018 établis par Mme la Trésorière :

- Budget Commune
- Budget Camping Municipal
- Budget Eau
- Budget Lotissement

Approbation à l'unanimité.

6. Vote Comptes Administratifs 2018

Mr Bruno MOULIN présente les Comptes Administratifs 2018 :

Ceux-ci ont auparavant été adressés à chaque membre du Conseil Municipal et sont diffusés par vidéo-projection.

BUDGET COMMUNE :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 934 801,08 €

Dépenses : 2 236 431,29 €

Excédent global avant transfert du budget assainissement : 698 369,79 € (année précédente : 516 845,44 €)

Le déficit de fonctionnement du budget assainissement (compétence transférée à la Communauté de Communes) vient en déduction pour le résultat de clôture qui est de 610 642,70 € soit presque 85 000,00 € de plus que l'année précédente.

Excédent global de clôture : 610 642,70 €

Section investissement :

Recettes : 1 418 272,28 €

Dépenses : 1 136 661,55 €

Excédent : 281 610,73 €

Déficit 2017 reporté : 759 795,63 €.

Un déficit d'investissement de 153 008,67 € a également été transféré à la Communauté de Communes.

Déficit global d'investissement : 631 193,57 €

En investissement, ne pas oublier malgré l'excédent qu'un emprunt de 400 000,00 € a été contracté. Il aurait été intéressant de dépenser un peu plus en 2018 en vue du DOB 2019, quitte à avoir un excédent moindre. Les résultats sont bons car ils sont positifs en fonctionnement et en investissement.

Solange PEVEL fait remarquer que des travaux démarrés en 2018 n'ont pas été payés en totalité.

Bruno MOULIN précise que les premiers travaux de la RD 500 sont supportés par la Communauté de Communes puisqu'il s'agit essentiellement de travaux d'assainissement. Une grande partie des travaux de la RD 500 sera à payer par la Commune en 2019.

Présentation de quelques indicateurs :

La ligne de trésorerie est encore disponible dans sa totalité et à hauteur de 450 000 €. On ne l'a pas utilisée sur les 3 premiers mois. Dans l'idéal, il faudrait arriver à son extinction mais il y aura beaucoup de dépenses en 2019.

FCTVA : Le remboursement de TVA est en hausse. Cela concerne les travaux réalisés deux années auparavant, soit en 2017.

Les dotations sont en progression depuis 2016. L'Etat affine en fonction de la population.

Emmanuel SALGADO demande quelle est la Capacité d'Auto Financement (CAF) nette ?

Bruno Moulin répond que la CAF nette est d'environ 300 000 €. Celle-ci est correcte par rapport aux communes environnantes.

On peut constater, au vu de l'évolution des compensations faites par l'Etat au titre de la Taxe d'Habitation, que la population s'appauvrit.

La Taxe d'Aménagement correspondant aux constructions est en baisse en 2018 par rapport à 2017. Les élus travaillent sur le sujet pour améliorer la situation. Il est indispensable qu'on ait des constructions car notre population a tendance à diminuer.

Rappel des taux des taxes et leurs résultats :

Les bases prévisionnelles de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières sont en hausse entre 2018 et 2019 :

- Taxe d'Habitation : de 3 708 185 € à 3 815 000 €
- Taxe Foncière (bâti) : de 2 959 831 € à 3 036 000 €
- Taxe Foncière (sur le non bâti) : de 94 011 € à 95 600 €

Rappel des taux 2018 :

- Taxe d'Habitation : 11.00 %
- Taxe Foncière (bâti) : 19.40 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 84.86 %

Présentation des taux d'imposition des communes du territoire de la Communauté de Communes :

Aujourd'hui, Saint-Didier se trouve dans la moyenne des taux pratiqués par les autres communes.

Bruno MOULIN pense que l'augmentation votée l'année dernière était justifiée et qu'il aurait été difficile d'augmenter cette année avec tous les événements en cours. Cela était indispensable afin de compenser notamment les diminutions de l'indemnité de compensation versée par la Communauté de Communes (perte des compétences eaux pluviales et assainissement).

La Communauté de Communes a voté hier une augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) suite aux difficultés financières du SICTOM VELAY PILAT.

Détail du bilan :

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,2 % environ malgré une hausse des charges de personnel. A surveiller pour l'année à venir.

Les recettes de fonctionnement : hausse importante sans les opérations d'ordre. Cela explique le résultat positif vu précédemment.

Pour répondre à Solange PEVEL, les produits exceptionnels représentent la vente du local du Clos et le rappel des loyers de l'électricien CHAVANA. Et même en déduisant cela, le résultat est toujours positif.

Isabelle DAMON précise qu'on a également, dans les produits exceptionnels, le titre de recette effectué à la Communauté de Communes pour le transfert de déficit de fonctionnement de l'assainissement.

Année compliquée pour effectuer une comparaison des finances avec le transfert de la compétence assainissement. Il est encore difficile d'en tirer des conclusions pour les années à venir.

Les recettes d'investissement sont en augmentation par rapport à l'année précédente.
Précision d'Isabelle DAMON : le transfert du déficit de l'assainissement se retrouve à l'article 1068.

Les dépenses d'investissements sont en baisse.

Passage en revue, et en détail, des dépenses :

Hausse importante pour la ligne énergie-électricité.

Mr MOULIN précise que la Commune n'est pas encore prête pour couper l'éclairage public la nuit car il reste des armoires électriques à changer. Afin de faire des économies (3 000 €), ces travaux, réalisés avant juin, vont coïncider avec les travaux de la RD 500.

Pour répondre à Emmanuel SALGADO, le gain estimé dû à la coupure de l'éclairage public se situe entre 20 000 € et 30 000 €, soit entre 100 000 € et 150 000 € sur 5 ans.

Le travail de répertoire des poteaux effectué par Jean-Yves Riocreux et Annie Lardon (+ de 900 sur la commune) avec plans et logiciels devrait être terminé fin avril. Mr MOULIN tient à les remercier pour ce travail long et fastidieux.

Pour rappel, l'identification faite par l'entreprise Moine s'est avérée inutile puisque celle-ci n'était pas accompagnée de plans.

Isabelle DAMON apporte la précision à Solange PEVEL comme quoi le marché de fourniture de l'énergie via l'UGAP a été renouvelé depuis le 01/01/2019.

Bernard BRUYERE demande combien de jours ont été consacrés au déneigement : le coût est de 72 € / heure.

Bruno MOULIN ajoute que le déneigement a un gros impact (coût du personnel, de matériels et d'entretien) sur les finances par rapport aux communes qui ne sont pas ou peu concernées.

Aude Ballot demande s'il n'existe pas des subventions spécifiques pour une commune en altitude qui doit faire face au déneigement. Bruno MOULIN répond que ce service est pris en compte dans le calcul de la dotation de l'Etat et cela explique qu'elle ne diminue pas (en comparaison de celle d'Aurec, par exemple).

Jean-Yves RIOCREUX travaille actuellement sur les frais de télécommunications (piscine, mairie, camping, gymnase, école et cinéma) et espère une économie de 3 000 € à 4 000 euros.

La fibre arrivera en 2020. Solange PEVEL estime qu'il faut passer par le réseau informatique afin de ne plus avoir de coût de télécommunication entre nos différents sites.

Jean-Yves RIOCREUX fait remarquer que l'on paye des abonnements non justifiés tel que le camping sur 12 mois alors qu'on en a besoin que 2 mois ou bien des forfaits pour l'international qui n'ont jamais été utilisés en Mairie. Il existe beaucoup d'incohérences. Le fournisseur actuel NAPSIS semble être le plus performant mais on attend une proposition de BOUYGUES.

Passage en revue et en détail des recettes de fonctionnement :

On aurait aimé faire faire plus de travaux encore en régie par le service technique et notamment la viabilisation du futur lotissement mais cela s'avère plus compliqué que prévu. Il est difficile de concilier de nouvelles charges de travail avec le quotidien. Cela aurait été intéressant pour les employés et aussi pour les finances. De plus il ne faut pas délaissé l'entretien et le matériel n'est peut-être pas assez performant (souci avec le tracto-pelle) pour des projets d'envergure.

Emmanuel SALGADO demande quelle est la proportion des travaux faite par les employés et re-facturés à la Communauté de Communes.

Bruno MOULIN répond qu'on est à 12 900 €.

Le service de l'assainissement est transféré à la Communauté de Communes mais les interventions sont toujours réalisées par les employés de la Commune.

On s'est basé sur la longueur des tuyaux (évaluation + application d'un coefficient). Cela sera révisable. On a beaucoup de dysfonctionnements par rapport à d'autres communes.

On compte le temps passé, les véhicules utilisés afin de faire la note pour la Communauté de Communes.

La compensation sera ré-examinée, sans doute à la hausse, car elle sera faite au réel.

Pour cette année, plus de travaux ont été réalisés par les employés que dans les autres communes.

Une régularisation sera faite soit en fin d'année soit en fin d'année prochaine, répond Bruno MOULIN à Solange PEVEL.

Précision supplémentaire de Bruno Moulin : Une inspection de tous les réseaux va avoir lieu.

Emmanuel SALGADO demande qui fait l'entretien de la Rullière et de Randon. Réponse de Bruno MOULIN : c'est toujours la Commune et c'est aussi facturé.

Dans ce cas, la somme de 12 900 € est sous-évaluée, estime Emmanuel SALGADO.

De mémoire, Solange PEVEL dit que la somme de 20 000 € avait été avancée. Ce que confirme Bruno Moulin.

Mais une diminution a été actée suite à un avenant, mais également par rapport aux lotissements privés dans lesquels la commune intervient alors que ce n'est pas le cas dans d'autres communes. Une clause de ré-examen existe.

Cette année, comme les autres années d'ailleurs, la commune n'a pas reçu de libéralités ou de dons.

Pour la Maison Médicale, les travaux du local du Clos sont bien avancés et devraient être terminés pour le mois de mai. Par la suite les travaux concerneront la partie existante.

Les dépenses d'investissement :

En 2021, il y aura une forte extinction d'emprunt et on peut souhaiter arriver à un certain équilibre, à une certaine régularité.

Les recettes d'investissement :

Le FCTVA sur investissement réalisé en 2016

Présentation des opérations diverses (dépenses et recettes) :

Remarque : Il serait intéressant de comptabiliser les sommes engagées pour la sécurité à cause des normes changeantes.

Remplacement des fenêtres à l'aide du PAP

Traversée de la RD500

En recette, restent les sommes à encaisser de la part de RTE et la DETR (70 000 €) pour la RD 500.

Le FIPDR (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) pour la sécurisation de l'école demandée à hauteur de 12 662 euros a été refusé sans explication par la Préfecture de la Haute-Loire. Il faut refaire une demande en 2019.

Pour les travaux de restauration nécessaires sur l'église (portail et porche), la Drac a été contactée. Un devis a été établi par A-mi-bois. La Commune est toujours en attente du devis de l'entreprise du patrimoine depuis 3 mois, malgré un rappel hebdomadaire.

Passage en revue des dépenses pour l'urbanisme :

La subvention (9 000 €) dans le cadre des Amendes de Police a été versée.

Bernard Bruyère signale que ça va mieux pour les crottes de chien mais il persiste un problème de ramassage de poubelles.

Quelques petits travaux au cinéma.

Frédéric LARGERON présente les opérations concernant le sport.

Remplacement de tapis

Eclairage du gymnase remplacé en 2016 et achevé en 2017

Achat de matériels (benne, bras hydraulique)

Explication des travaux concernant la piscine.

La halle (honoraires de l'architecte) sera évoquée en questions diverses.

Maison des Associations :

La totalité des subventions attendues seront versées après la réception des travaux.

Du matériel pour la culture (banderoles et imprimante)

Pôle Médico-Social : toujours en attente de la subvention à hauteur de 91 000 euros alors que les travaux sont terminés depuis longtemps.

Emmanuel SALGADO fait remarquer qu'il faut bien assimiler la mécanique financière pour apprécier la situation financière d'une commune.

Chauffage de la mairie : Dossier toujours en cours.

BUDGET CAMPING :

Compte Administratif 2018 présenté par Frédéric LARGERON :

En section de fonctionnement, le déficit global cumulé est de 121 567,40 €.

En section d'investissement, l'excédent global cumulé est de 46 741,59 €.

Passage en revue des dépenses puis des recettes.
Atténuation du déficit suite à la décision de réduire la plage d'ouverture et d'une gestion très rigoureuse.
Discussions sur la taxe de séjour.
Point d'équilibre difficile à atteindre.

Quelques questions :

Est-ce qu'il y a un retour d'investissement par rapport au camping ?

Est-ce que c'est la vocation d'une commune d'avoir la gestion d'un camping ?

Annie LARDON : Est-ce qu'on fait de la publicité pour le camping ? Frédéric

LARGERON : Oui mais ça ne suffit pas.

Marylène MANCINI : On n'a plus d'étoiles, donc on n'est plus répertorié sur les bons sites.

Rappel de Bruno MOULIN : ce sont surtout les locations de chalets et de mobil-homes qui rapportent de l'argent mais cela nécessite des investissements et de l'entretien.

La commission « Camping » se réunit la semaine prochaine afin de prendre des décisions concernant l'avenir.

BUDGET EAU :

Compte Administratif 2018 présenté par Bruno MOULIN :

En section de fonctionnement, l'excédent global cumulé est de 1 758.07 €.

En section d'investissement, l'excédent global cumulé est de 279 074.32 €.

Résultat fortement impacté par les travaux de la RD500 avec 240 000 € de dépenses.

Etude du renforcement de la conduite qui va à la Roche Brocard.

Le renvoi de l'eau sur les hauts de Robert ne fonctionnera pas. Une nouvelle solution est en cours de réalisation avec une nouvelle conduite.

La compétence eau devrait être prise au 01/01/2020 par la Communauté de Communes.

Cela entraînera la disparition du budget, on va donc faire des travaux pour utiliser le budget en rénovation de conduites anciennes mais la communauté de communes devra faire aussi beaucoup de travaux car le réseau est vieillissant.

BUDGET LOTISSEMENT :

La Commune est toujours en attente de la visite des services archéologiques.

Début des travaux au mieux en juin, au pire en septembre.

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal avant le vote.

Vote des comptes administratifs 2018 :

Commune : A l'unanimité

Camping : A l'unanimité

Eau : A l'unanimité

Lotissement : A l'unanimité

7. Vote affectation des résultats de fonctionnement 2018 : budget Commune et budget Eau

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation des résultats de fonctionnement 2018 des budgets suivants en investissement :

- Commune : 610 642.70 €
- Eau : 1 758.07 €

Pas de remarque - Vote à l'unanimité.

8. Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base des documents qui vous sont présentés.

Présentation de 2 documents.

Un document officiel par Isabelle Damon comprenant toutes les subventions possibles.

Un par Bruno Moulin en tenant compte des subventions qu'on ne percevra pas en 2019.

Le tableau fait apparaître une colonne pour 2020 car depuis le début on sait et on dit que 2019 sera une année difficile.

La projection fait apparaître un emprunt nécessaire de 839 000,00 euros dont 100 000,00 € de réserve et sans opérations d'ordres. Celui-ci est beaucoup trop important et est dû à beaucoup de choses à faire. Il convient donc de faire des choix.

Présentation des projets réalisés, en cours de réalisation et ceux prévus :

La Halle :

Pour cette année : 302 000 € de travaux prévus avec 143 000 € de subventions attendues.

Pour 2020 : 442 000 € de travaux pour 356 000 € de subventions attendues.

L'école : travaux de sécurité.

Salle Polyvalente : réfection de l'entrée, des sanitaires et de la cuisine.

Cinéma : Rachat de la tournée Cinelux.

Projet de city-park et skate-park subventionné à hauteur de 80 %.

Claire-joie : Acquisition + travaux destinés à accueillir la trésorerie + mise en conformité des vitraux de la Chapelle.

Maison Bergeron : Il reste des dépenses à payer et des subventions à percevoir.

Travaux au carrefour de la mairie + ténement Poinas (mur de M. Mounier).

Quartier Lafayette (remise en état + goudronnage) : 20 000 €.

Barrières vers l'Ehpad : 6 528 €

RD 500 : 590 000 € de dépenses et 258 000 de recettes.

Eclairage public en 2019 : 10 000 € et 20 000 € en 2020 pour finir de changer toutes les armoires électriques.

Mobilier urbain (bancs) : projet d'Edith Paradis.

Chemin et points à temps : 163 000 €.

Matériels services techniques : 115 000 € (voiture + saleuse + échelle déjà achetées).

Avance pour le camping : 12 500,00.

Cabinet Réalités (PLU) : 1 821 €.

Administratifs et divers : 10 000 €.

Réserve pour les travaux : 50 000 €.
Réserve pour les acquisitions : 50 000.
Capital des emprunts : 378 000 €.

Total de 839 000 €

Présentation des dépenses engagées par Madeleine CHABANOLLE au 27 mars 2019 :

Plan local d'urbanisme : 22 282 €
Équipement des services techniques (véhicule, saleuse, chaînes, ...) : 46 817 €
Équipement des bâtiments communaux : 2 164 €
Frais pour l'école Dolto : 15 480 €
Complexe sportif : 5 539 €
Mairie (agencement et accessibilité + travaux de menuiserie + aménagement de l'entrée) : 4 745 €
Maison des Associations : 85 720 €
La Halle : 301 679 €
Aménagement de la RD 500 : 585 476 €
Travaux divers : 16 528 €
Acquisitions diverses : 3 490 €
Avance remboursable du camping : 12 500 €
Emprunt de la commune : 378 000 €
Emprunt budget assainissement : 34 000 €

Total des dépenses engagées : 1 515 070 euros

Recettes engagées au 27 mars 2019 :

Cessions immobilières Bory-Crépet : 27 222 €
Avances remboursables du budget Camping : 50 300 €
Subventions (remplacement des fenêtres, réserve parlementaire, aménagement mairie et pôle médico-social, aménagement et sécurisation d'une partie du carrefour de la mairie, réhabilitation de la halle, travaux de mise en conformité des bâtiments communaux, DETR pour la maison des associations, DETR 2017, Contrat 4311 du département, aménagement du RD500 par le PAP, DETR 2018) :
Emprunt (budget assainissement) : 34 000 €

Au total 753 384,00 euros

Présentation de toutes les dépenses à prévoir par projets ou services pour un total de 921 530 € :

88 719 pour le Sport
City Park – Skate Park pour 76 680 €
Piscine (vidéo-surveillance)
Cinéma : 20 000 €
Eglise : 10 000 €
Services techniques : 68 012 €
Services administratifs : 7 018 €
Mairie (dont porte-drapeaux) : 5 206 €
Ecole F. Dolto : 123 400 €
Ensemble Claire Joie : 138 808 €
Travaux d'Ad'AP communaux, mairie, complexe sportif, pont de la Genouille, empièchement, nivelage et compactage des chemins : 104 796 €

Travaux de voirie :
Travaux de branchement du local des services techniques : 15 000 €
Les acquisitions, la réserve et le mobilier urbain : 63 000 €
Eclairage public : 10 000 €

Total : 921 530 €

Présentation des recettes à prévoir – Total : 1 022 529 euros

FCTVA :
Pour le budget de la commune : 104 583 €
Pour le budget assainissement : 6 087 €

Taxe d'aménagement : 35 000 €

Affectation du résultat 2018 : 610 642,70 €
Toutes les subventions.

RECAPITULATIF :
Dépenses engagées : 1 515 070 €
Dépenses à prévoir : 921 530 €
Total des dépenses : 2 436 600 €

Recettes engagées : 753 384 €
Recettes à prévoir : 1 022 529 €
Total des recettes : 1 775 913 €

Soit un emprunt d'équilibre de : 660 687 €

Débat d'Orientation Budgétaire sur les dépenses à prévoir :

Le document sera remis aux conseillers municipaux, une fois corrigé.

Présentation des travaux de voirie budgétés par Bruno Moulin :

Discussions notamment sur le rond-point Lafayette à supprimer ou à modifier ?

Remarque de Bernard BRUYERE : Lors de la mise en œuvre de points à temps, il faudrait que les services techniques utilisent une dameuse ou un rouleau.

Demande d'Emmanuel SALGADO et de Bernard BRUYERE : Ne pourrait-on pas faire les trottoirs en régie ?

Importants travaux prévus pour la route de la Rullière. Celle-ci est faïencée sur toute sa longueur depuis les Plats jusqu'au hameau. Il devient urgent de faire des travaux avant des dégradations supplémentaires.

Bernard BRUYERE estime que la route n'est pas trop mauvaise.

Emmanuel SALGADO demande ce qui est prévu car il faut le faire convenablement.

Pourquoi ne pas en faire la moitié cette année et l'autre moitié l'année prochaine ?

Travaux prévus également aux Belletières. Souci d'empierrement et d'eau.

Mireille SABATTIER propose de scinder en deux les deux zones de travaux prévus au Crouzet. Bernard ROUSSET lui répond que lorsqu'on fait du goudron, c'est le déplacement des engins qui coûte cher.

A la question d'Emmanuel SALGADO qui demande si le chemin prévu pour les travaux est bien public, il est répondu que oui.

Alain Romeyer explique que les chemins faits par RTE se creusent énormément comme dans la montée de la Rullière à Nizieux.

Remarque d'Emmanuel SALGADO : Sur les chemins il faut faire des ranchets (cela permet l'écoulement de l'eau) sinon cela ne sert à rien d'empiercer.

Bernard BRUYERE ne considère pas que le chemin est si abîmé car des utilitaires circulent dessus.

Les chemins ont été mis en très bon état par RTE mais ils se dégradent rapidement, il faut les entretenir régulièrement, au moins tous les 2 ans.

Emmanuel SALGADO estime que les chemins sont en bon état, il faut simplement régler les problèmes d'écoulement d'eau.

Proposition de faire en régie les travaux d'entretien des chemins.

Remarque d'Emmanuel Salgado : Il ne faut pas répondre aux demandes personnelles et engager de l'argent public au détriment de l'intérêt général.

Beaucoup de personnes demandent qu'on entretienne les chemins. Les échos relatifs à l'état des chemins sont divers et variés.

Il est important de maintenir en état ces chemins.

Emmanuel SALGADO dit qu'il faut décider d'un choix politique par rapport aux taux d'utilisation des voiries et des chemins. Celui lui semble plus logique.

Pour Bruno MOULIN, il faut faire les travaux quand c'est encore possible et avant que cela ne devienne plus compliqué.

Bruno MOULIN confirme qu'il y a beaucoup de chemins pédestres qui sont ou qui vont être remis en état par les services techniques chaque année. Cela n'apparaît pas dans la somme budgétée dans laquelle on évoque plutôt les chemins qui sont fréquentés par les agriculteurs avec des engins importants.

Proposition d'arbitrage de Bruno MOULIN : retarder la campagne de travaux prévue en juin et la faire en septembre en fonction des observations faites d'ici là. Une grosse somme (175 000 €) est prévue. On a une marge importante que l'on peut réduire. Il faut travailler en commission, se déplacer pour aller voir l'état de tel et tel chemin ou de telle et telle voirie.

Solange PEVEL : Il faut étaler les travaux dans le temps car on n'a pas les moyens financiers de tout faire.

Emmanuel SALGADO : Il faut finir les quartiers et ne pas s'éparpiller. La problématique n'est pas la même pour les chemins et la voirie.

Bruno MOULIN fait remarquer que les montants ne sont pas les mêmes : 9 000 € pour les chemins alors que 175 000 € sont budgétés pour les travaux de voirie.

City-Park et Skate-Park : Après une présentation des projets faites par Aude Ballot, proposition est faite de scinder en 2 opérations : 27 000 € pour le city-park + 11 900 pour le sol soit 38 000 € en 2019 et 25 000 € pour le skate-park reporté en 2020. Il faut juste faire attention de ne pas perdre la subvention qui est subordonnée à la réalisation des deux projets.

Proposition de reporter encore une fois les travaux de l'église.

Choix pour les services techniques : l'épareuse et le rouleau ne sont pas des besoins prioritaires. Il faut préférer la location ou bien la mise en commun de matériels communautaires.

Madeleine CHABANOLLE va rencontrer M. GIRODET, Président de la Communauté de Communes, pour l'éventualité d'achat de matériel en commun.

Bernard BRUYERE demande s'il faut une habilitation pour utiliser un échafaudage. La réponse est oui.

Remarque de Madeleine CHABANOLLE : Les barrières plastiques du gymnase sont un achat important, cela permettra d'éviter d'éviter les manipulations.

Frédéric LARGERON demande à quoi correspond le détecteur-récepteur. Réponse de Bruno MOULIN: Il s'agit d'un outil permettant de détecter les tuyaux, utile avant de creuser.

Solange PEVEL s'étonne qu'il y ait encore une demande d'achat de tondeuse alors qu'on en a financé une grosse récemment à hauteur de 30 000 €. Bernard ROUSSET répond qu'il s'agit d'une petite tondeuse

Choix effectués : Suppression de l'épareuse, du rouleau, de l'échafaudage extérieur et de la débroussailleuse 3 roues.

Emmanuel SALGADO propose de faire une demande à la Communauté de Communes afin qu'il y ait un contrat de location commun.

Pour le chapitre Sport : unanimité pour réalisation des travaux prévus (sanitaires).

Pour la Piscine : installation d'une caméra raccordée en Wifi sur le système déjà installé au gymnase. Ajout de 6 000 € sur le budget de la halle l'année prochaine pour compenser.

Ecole :

Concernant les 68 400 € de travaux budgétés, il est obligatoire de les faire vis-à-vis de la Sous-Préfecture et de la Préfecture.

Selon Solange PEVEL, et concernant la mise en conformité, un planning avait été prévu mais on a déjà pris du retard. Il faut donc le faire.

Mireille SABATTIER propose que les travaux de la classe maternelle soient réalisés en régie comme cela a été fait l'été dernier et d'en faire chaque année. Bernard ROUSSET fait remarquer que les effectifs posent problème car il y a du personnel à la piscine, au camping et d'autres en congés. Et il y a aussi beaucoup d'entretiens à faire également comme les fossés.

Voir si on ne peut pas enlever la façade bois qui est dans un état lamentable. Frédéric LARGERON attire l'attention sur le fait que ce sera du travail en hauteur impliquant des coûts de location de matériel (nacelle) et se demande si ces travaux seront réalisables en régie.

Précision apportée par Mme Damon : les projets inscrits au budget ne sont pas obligatoirement réalisés mais il faut quand même enlever quelques projets pour avoir un emprunt d'équilibre réaliste.

Décision de mettre un poste travaux école (verrière et façade) à 10 000 €.

Pour l'ensemble Claire-joie :

Madeleine CHABANOLLE explique ce qui est prévu pour la protection des 3 vitraux du cœur : des pare-flammes (coupe-feu) posés à l'arrière du bâtiment pour 14 000 €.

Bernard BRUYERE souhaite rencontrer le préventionniste et lui expliquer que les travaux de protection des vitraux sont exagérés et correspondent à de l'argent public gaspillé.

Solange PEVEL fait remarquer que les 30 000 € prévus pour les travaux d'aménagement lui semble très léger. Madeleine CHABANOLLE répond par la négative car il y a moins de travaux à envisager par rapport à ce qui avait été imaginé au départ.

Programmation à suivre concernant les travaux Ad'AP des bâtiments communaux. On peut néanmoins demander un différé suggère Bruno MOULIN. Solange PEVEL souhaite préciser que les travaux Ad'AP ne sont pas uniquement de la sécurité mais aussi de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Et reporter sans arrêt ces travaux ne facilitent pas la vie de ces personnes-là.

Les travaux de raccordement aux égouts du local du service technique sont sur-évalués. On peut les ramener à 10 000 €.

Viviane DELLE VEDOVE explique à Solange PEVEL que la somme budgétée de 3 000 € pour les illuminations est prévue pour étoffer et proposer d'illuminer d'autres rues et aussi changer le matériel vieillissant.

Décision de prévoir un budget de 120 000 € pour le poste Travaux de voirie.

A la demande d'Annie LARDON, Bruno MOULIN répond que l'emprunt maximal envisageable est de 450 000 €.

Décision de supprimer les travaux relatifs à l'Ad'AP à la mairie et à l'école.

Bruno MOULIN rappelle qu'on inscrit les projets mais qu'on décidera à chaque fois d'engager les dépenses.

Après ce débat, le conseil municipal doit voter pour prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire : Unanimité.

9. Renouvellement lignes de trésorerie budget Commune et budget Camping Municipal

Il vous est proposé de renouveler les lignes de trésorerie contractées par la commune :

- Budget Commune : 450 000 €
- Budget Camping Municipal : 80 000 €

Taux proposé à 0,99 % (auparavant à 1,09 %)
Les frais de dossiers sont à 0,20 % du montant.
La commission de non utilisation est à 0,25 %.

Pas de remarque - Vote à l'unanimité.

10. Mise à disposition des biens suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes « Loire-Semène »

L'arrêté préfectoral N° BCTE/017/255 en date du 26 décembre 2017 a acté la modification des statuts de la Communauté de Communes « Loire-Semène » en raison du transfert de la compétence assainissement des communes membres à la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce transfert de compétence entraîne automatiquement la mise à disposition par les communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Il vous est proposé de mettre à la disposition de la Communauté de Communes « Loire-Semène » les biens mobiliers et immobiliers affectés à l'exercice de la compétence assainissement. Ces biens sont répertoriés sur l'état de l'actif du budget assainissement de la commune de Saint-Didier en Velay arrêté à la date du 31/12/2017.

Lecture du procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la Commune de Saint-Didier en Velay à la Communauté de Communes « Loire-Semène » et état de l'actif.

Remarque d'Emmanuel SALGADO : il faudrait un transfert total de la compétence car c'est encore la commune qui travaille dessus alors que l'on transfère les biens.

Vote à l'unanimité.

11. Attribution fonds de concours Communauté de Communes « Loire-Semène » : projet de réhabilitation de la Halle

Le Conseil Communautaire, en date du 12 février 2019, a décidé de verser à la Commune de Saint-Didier en Velay un fonds de concours d'un montant de 10 % du montant des travaux H.T. de réhabilitation de la Halle de Saint-Didier en Velay, plafonné à 64 791 €.

Ce fonds de concours est destiné à participer au financement de ce projet qui s'inscrit dans le maillage culturel de « Loire Semène » prévu dans le plan de mandat 2014-2020 et dans le Contrat Auvergne + 3^{ème} génération.

Il vous est proposé d'approuver la convention d'attribution d'un fonds de concours entre la Commune de Saint-Didier en Velay et la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour le projet de réhabilitation de la Halle :

Pas de remarque - Vote à l'unanimité.

12. Acquisition logiciel cimetière

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir un logiciel cimetière afin de numériser les plans et d'informatiser la gestion du cimetière communal.

Une consultation a été lancée.

La proposition financière de CEGID est la moins disante et également la plus intéressante.

Le projet est planifié en 2019 comme suit :

- 1^{ère} phase : état des lieux
- 2^{ème} phase : logiciel + intégration
- 3^{ème} phase : portail public Webcimetière

Il vous est proposé d'accepter la proposition de CEGID pour un montant de 5 181.25 € H.T. ; avec une maintenance annuelle au tarif de 118.50 € H.T.

Intervention et présentation de Marion PLANTIN, Adjoint Administratif :

L'objectif est de pallier le départ à la retraite de Josiane CHAPELON qui avait en charge la gestion manuelle du cimetière, ce qui permettra une amélioration du service et une avancée importante pour la gestion du cimetière.

Solange PEVEL : Combien d'agents seront formés ? Le nombre n'est pas défini mais possibilité d'une formation groupée. La formation est incluse dans le montant de l'offre. Pas de compatibilité avec le logiciel comptable. La maintenance sur place est comprise dans le coût annuel.

Vote à l'unanimité.

13. Avenant lot 7 : Electricité - Incendie Création Maison des Associations

Le lot 7 : Electricité – Incendie pour le marché « Création d'une Maison des Associations » a été attribué à l'Entreprise CHAVANA ELEC pour un montant de 8 666.67 € H.T.

La mission de Contrôle Technique de la Construction de ce chantier a été confiée à l'APAVE. Suite à la visite de l'APAVE et au Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT), il a été demandé :

- d'installer des conduits en acier galvanisé incombustible MO, ce qui induit une plus-value de 4 859.02 € H.T.
- de rajouter 2 BAES (blocs de secours), ce qui induit une plus-value de 180.00 € H.T.
- de modifier l'aménagement avec l'installation de 7 pavés LED ainsi qu'un hublot avec détecteur, ce qui induit une plus-value de 610.00 € H.T.

Le montant total des plus-values pour le lot 7 Electricité-Incendie s'élève donc à 5 649.02 € H.T. Le nouveau montant du marché est donc de 14 315.69 € H.T.

Il vous est proposé d'accepter cet avenant.

Solange PEVEL : Pourquoi toutes ces choses n'ont pas été prévues dans la demande initiale ?

L'avenant ne doit pas faire plus de 15 % et dans ce cas-là il dépasse les 65 %. Ces travaux auraient dû être prévus initialement par l'auteur du cahier des charges.

Ils nous mettent dans l'illégalité.

Madeleine CHABANOLLE : Ca n'a pas été prévu. Régularisation aujourd'hui car l'avenant n'était pas prêt avant.

Vote à la majorité (3 abstentions).

14. Convention de service avec l'Association CINEVELAY

L'Association CINEVELAY a été créée.

Elle est composée :

- des collectivités locales bénéficiaires du service
- des bénévoles contribuant au service, dits « membres actifs »
- de toute autre personne ou entité souhaitant lui apporter un soutien, dite « membre bienfaiteur ».

Les collectivités locales, membres fondateurs de l'Association, sont les 4 communes de Saint-Maurice de Lignon, Blavozy, Saint-Julien Chapeuil et Saint-Didier en Velay.

Cette Association a pour objet l'activité économique de diffusion d'œuvres cinématographiques en milieu rural.

Le siège de l'Association est fixé à Blavozy (8 place Félix Tempères).

Il vous est proposé d'approuver la convention de service ci-après :

En préalable, Georges MASSARDIER, élu Président de l'Association, précise vouloir ne pas participer au débat qui pourrait suivre.

Présentation par Frédéric LARGERON :

Remarque de Viviane DELLE VEDOVE : Le siège de l'association ne se trouve pas à Saint-Didier-en-Velay. Réponse de Frédéric LARGERON : Il se trouve à Blavozy (commune du secrétaire désigné).

Président : Georges MASSARDIER (Saint-Didier-en-Velay)

Secrétaire : François MOUNIER (Blavozy)

Trésorier : Patrick LOSTYS (Saint-Julien-Chapeuil)

Pour précision, chaque commune est représentée dans le Conseil d'Administration. Pour Saint-Didier-en-Velay, il s'agit de Mireille SABATTIER et Frédéric LARGERON.

Emmanuel SALGADO demande si on a un budget prévisionnel afin de savoir si cette association est viable et estime qu'il est difficile de délibérer sans information financière. La délibération demandée aujourd'hui porte uniquement sur la convention. Le budget sera présenté très rapidement dans chaque commune, il est viable et le retour sur investissement est étalé sur 6 ans. Emmanuel SALGADO estime que c'est important de le savoir surtout que l'on va mettre l'outillage dans un bâtiment qui doit être réhabilité.

Edith PARADIS demande des précisions sur le dernier paragraphe de l'article 1.1 La commune utilisera les moyens dont elle dispose (tableau d'affichage, site internet, panneaux lumineux) pour diffuser l'information fournie par l'association. L'association Ciné Saint-Did continue d'exister et rien ne change pour elle si ce n'est l'implication de certains volontaires dans la nouvelle association CINE VELAY.

Viviane DELLE VEDOVE trouve que le tableau d'affichage n'est pas très visible.

Vote à l'unanimité.

15. Transfert compétence optionnelle « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire s'est doté en mars 2017 de la compétence optionnelle pour la mise en place d'un service public départemental d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (compétence IRVE), conformément aux dispositions de l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Syndicat, en partenariat avec le Département, a décidé de lancer, dans les tous prochains mois, le déploiement d'un réseau public de bornes de charge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire départemental. En l'état actuel de l'avancée de ce projet, il est ainsi prévu de déployer 53 bornes de charge réparties sur 46 communes.

Dans cette perspective, le Comité Syndical du Syndicat se réunira le 29 mars 2019 pour décider de la mise en place d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion de ce service à compter de l'année 2020, et ce pour une durée de 8 ans. Cette DSP va être menée à une échelle interdépartementale, puisque notre Syndicat s'est regroupé avec 10 autres Syndicats Départementaux d'Energies pour la mise en place de ce contrat, formant ainsi le futur réseau « eborn » qui devrait recouvrir la majeure partie des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur en dehors de leurs métropoles.

Ce montage semble être la solution la plus opportune pour assurer le déploiement de l'électromobilité sur nos territoires.

Pour participer à cette démarche et pouvoir accueillir les infrastructures prévues dans le futur réseau départemental de bornes de charge, notre commune, adhérente au Syndicat, doit impérativement transférer la compétence IRVE au Syndicat.

Le Syndicat, à ce stade, sollicite un accord de principe sur cette démarche de transfert à son bénéfice de la compétence IRVE, sous réserve et sans préjudice, de confirmation ultérieure à travers l'approbation de ce transfert par le Conseil Municipal.

Le périmètre géographique de la future DSP devant être déterminé au lancement de la consultation, il est nécessaire de délibérer sur un accord de principe avant le 29 mars 2019 quant au transfert de la compétence IRVE au Syndicat.

Formellement, et le cas échéant, la délibération du Conseil Municipal actant le transfert devra être intervenue en amont de la remise des offres finales des candidats à la DSP, prévue en novembre 2019. Le transfert de la compétence devra ensuite être effectif au plus tard au moment de la mise au point et de l'attribution du futur contrat de DSP, programmées en janvier 2020.

Il vous est proposé de faire part au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire de l'accord de principe pour l'intégration de la commune de Saint-Didier en Velay dans le périmètre géographique du contrat de DSP.

Présentation par Jean-Yves RIOCREUX :

Accord de principe pour l'installation d'une borne de recharge électrique sur la commune à donner par Mme le Maire au Syndicat pour le 29 mars.

A la question de Solange PEVEL pour savoir qui choisit le lieu de l'implantation de cette borne, il est répondu que c'est la commune mais pour l'instant il ne s'agit que d'un accord de principe pour lequel le Conseil Municipal délibère.

La délégation de service public aura une durée de 8 ans.

Précision d'Isabelle DAMON : Il faudra délibérer de nouveau pour l'installation.

Emmanuel SALGADO demande à ce qu'on se renseigne sur ce que dit la loi de transition énergétique par rapport à la production électrique et comment va être produit l'électricité à l'avenir ?

Bruno MOULIN : Le but est aussi touristique afin de permettre aux gens de passage de pouvoir recharger leur véhicule électrique.

Jean-Yves RIOCREUX précise qu'à l'horizon 2020, les communes auront l'obligation de proposer une borne de recharge.

Vote à l'unanimité

16. Renouvellement section sportive tennis du Collège Roger Ruel et demande de partenariat

Le Collège Roger Ruel souhaite renouveler sa section sportive tennis pour la rentrée scolaire 2019.

Il est proposé de valider la Convention de Partenariat pour la section sportive scolaire pour l'activité tennis avec le Collège Roger Ruel.

Présentation par Frédéric LARGERON :

Il s'agit de la même convention que les autres années mais le Collège Roger Ruel souhaite la faire évoluer avec le paragraphe supplémentaire 6.3 par rapport aux olympiades de 2024.

La convention aurait dû attendre septembre pour être renouvelée mais Monsieur LINOSSIER – Principal du Collège - souhaite travailler sur ce projet 2024 et doit le présenter au Rectorat en avril 2019. Ceci explique pourquoi le renouvellement se fait plutôt que prévu afin de maintenir le calendrier.

Le but de M. LINOSSIER est de travailler en amont afin que les jeunes puissent être acteurs des Jeux Olympiques présents en France en 2024.

Pas de remarque. Vote à l'unanimité.

17. Convention avec le Département de la Haute-Loire pour les travaux d'aménagement de la RD 500

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 500, il est nécessaire de signer une convention entre la Commune de Saint-Didier en Velay et le Département de la Haute-Loire.

Cette convention a pour objectif d'autoriser la Commune à effectuer des travaux sur le domaine public routier départemental et de fixer les règles de financement et de réalisation des travaux d'aménagement de la chaussée et de ses dépendances de la RD 500, en traversée de Saint-Didier en Velay.

Les travaux sont estimés à 388 960 € H.T. dont 57 127.50 € à charge du Département de la Haute-Loire et le reste à la charge de la Commune de Saint-Didier en Velay.

Il vous est proposé d'approuver la convention avec le Département de la Haute-Loire.

Présentation par Madeleine CHABANOLLE :

Solange PEVEL trouve la longueur de 230 mètres un peu sous-dimensionnée (articles 1 et 3). Bruno MOULIN précise qu'à la hauteur du marchand de vélo, la structure de la route sera modifiée - car il y a très peu de pente - afin que l'eau puisse s'évacuer. Ce sont ces travaux qui représentent la longueur de 230 mètres. Ces travaux sont inscrits dans notre marché et seront réalisés par l'entreprise BROCC pour le compte du Département. Partout ailleurs seul le tapis de la route est refait par le Département comme il est noté dans l'article 3.

Bruno MOULIN signale que les bordures vont commencer à être posées très prochainement et qu'on va s'apercevoir très vite des changements avec notamment la réduction de la chaussée. La suite des travaux est subordonnée à l'enlèvement des poteaux électriques.

Vote à l'unanimité

18. Création Contrat Emploi Compétence au sein du Service Technique

Il vous est proposé de créer un Contrat Emploi Compétence dans le cadre du Parcours Emploi Compétences au sein du Service Technique à compter du 1^{er} avril 2019 à raison de 35 heures par semaine. Cet agent sera affecté aux espaces verts.

L'aide de l'Etat sera versée à hauteur de 26 heures par semaine. Les heures travaillées au-delà sont soumises aux charges normales sans cette aide. Selon la situation de la personne recrutée, la prise en charge de l'Etat peut aller jusqu'à 60 % du SMIC horaire brut.

La durée du contrat initial est de 9 mois minimum renouvelable dans la limite de 24 mois.

Présentation par Madeleine CHABANOLLE :

Actuellement Ludovic FAURIE né en 1986, habitant Lapte, fait un stage d'immersion professionnelle dans le cadre d'un partenariat avec Pôle Emploi et Coup de Pouce à l'Emploi pour 15 jours. Cela ne coûte rien à la commune.

Un bilan sera fait à l'issue de ces 15 jours pour savoir s'il sera retenu pour un éventuel CDD.

Question d'Emmanuel SALGADO : Est-ce que ce contrat va modifier les embauches d'été de la commune ? Il s'agit d'un renfort pour les espaces verts et c'est encore trop tôt pour savoir l'incidence sur les embauches d'été.

Madeleine CHABANOLLE précise à Marylène MANCINI que c'est le stage d'immersion qui ne coûte rien à la commune.

Bernard BRUYERE s'étonne au vu de son âge (33 ans) que cette personne bénéficie de coup de pouce à l'emploi.

Vote à l'unanimité

19. Demandes de subvention création City Park et Skate Park

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2019, il a été décidé de reporter la décision concernant les demandes de subvention pour le City Park.

Les projets d'implantation et d'équipement étant aboutis, le coût étant connu :

City Park : 27 000 € H.T.

Sol du City Park : 11 900 € H.T.

Skate Park : 25 000 € H.T. ;

il est proposé de déposer deux demandes de subvention pour le projet de création de City Park et de Skate Park :

- Au titre du LEADER
- Auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs.

Présentation par Aude BALLOT :

Ces subventions représentent 80 % du financement de ces projets.

Emmanuel SALGADO ayant fait la remarque lors d'un précédent Conseil Municipal que ce genre d'équipement était « hasbeen », Sylvie MARCOUX demande les résultats de l'enquête publique réalisée par le Conseil Municipal des Adolescents.

Réponse d'Aude BALLOT : l'enquête a été distribuée aux collégiens, aux lycéens par l'intermédiaire de la Communauté de Communes et au moins de 30 ans. Sur 300 réponses revenues environ, 98 % sont positives pour le city park et 73 % pour le skate park.

Emmanuel SALGADO précise que la jeunesse est une compétence communautaire et que le mélange des compétences n'est pas bon.

Vote à la majorité (4 abstentions).

Aude BALLOT remercie ce vote pour la jeunesse.

Emmanuel SALGADO fait remarquer qu'il a été le seul à s'impliquer et demander plus de crédits pour la jeunesse auprès du Conseil Communautaire et qu'il ne s'agit pas de dire « merci pour les jeunes » mais que c'est une histoire de champ de compétences.

Bruno MOULIN fait remarquer que si on ne fait plus de culture, plus de tourisme, plus rien pour la jeunesse, alors il reste des portions congrues. Il faut que les jeunes en profitent quand c'est le moment. Cela fera un équipement pour eux comme il y en avait eu un précédemment.

Emmanuel SALGADO dit qu'il faut le faire en dur.

Aude BALLOT précise que personne n'a dit qu'il serait en bois.

Solange PEVEL affirme que le projet n'a jamais été présenté.

Précisions apportées par Aude BALLOT : pour le city park, utilisation de galvanisé, de goudron, mais pas de matériaux qui nécessitent de l'entretien. Pour le skate park il est prévu des panneaux amovibles, la maintenance, l'entretien et les contrôles sont pris en compte dès le départ.

Madeleine CHABANOLLE précise qu'à ce jour on vote pour la demande de subvention et que ce serait bien de présenter le projet ultérieurement.

20. Questions diverses

Présentation de la halle

Présentation au vidéoprojecteur et plus particulièrement l'extérieur du projet :

Une place de parking pour personne en situation de handicap est prévue de même qu'une rampe d'accessibilité à la halle.

Proposition de l'architecte de mettre des plots enfin d'avoir un sens unique et plus de stationnement sur le devant de la halle où il y aura un parvis. Possibilité de penser à un arrêt-minute.

Solange PEVEL dit qu'il faut prévoir des arrêts minutes pour que le commerce continue et peut-être prendre l'exemple de Saint-Just-Malmont avec des zones bleues délimitées dans le temps à 30 mn voire 15 mn.

Bruno MOULIN précise qu'il y a déjà des arrêts minutes mais peut-être faut-il en prévoir d'autres ailleurs en conservant l'idée d'un parvis sans voiture sur le devant de la halle excepté la place pour les personnes en situation de handicap avec un sens unique de circulation.

Solange PEVEL trouve l'idée intéressante mais demande à réfléchir à l'ajout de zones bleues avec utilisation du disque et intervention de la gendarmerie si besoin.

Bruno MOULIN précise que la gendarmerie n'interviendra pas et que ce sera encore à Madame le Maire de faire respecter ces zones bleues.

Emmanuel SALGADO dit qu'il faut surtout réfléchir à un sens de circulation global et qu'on peut rajouter des places de parking ailleurs.

« C'est bien le but recherché » répond Madame le Maire.

A la question du déneigement, Bruno MOULIN précise qu'il ne s'agit pas de plots amovibles mais de plots fixes et qu'il conviendra de voir la question avec les services techniques. Le chasse-neige pourra passer sur le sens unique.

Précision est apportée pour la personne à mobilité réduite qui se garerait sur la place dévolue à cet effet, elle pourrait accéder à la Halle directement depuis le parvis puisqu'il n'y a pas de marche à ce niveau.

Concernant le marché, une rencontre avec les commerçants et les forains est prévue le lundi 1er avril. Il leur sera proposé d'installer sous la Halle les marchandises non protégées en excluant les véhicules et d'utiliser le parvis pour l'achalandage pour les autres. La rue serait fermée les jours de marché.

Emmanuel SALGADO propose d'abriter la place des droits de l'homme. Réponse de Bruno MOULIN : Saint-Didier a la particularité d'avoir une Halle. De plus, les forains peuvent s'installer sur la place des droits de l'homme sans pour autant qu'elle soit abritée. Bernard BRUYERE indique qu'on sera obligé de laisser un passage par rapport à la sécurité et que cela est réglementé.

Bruno MOULIN répond qu'il se demande bien comment font les pompiers en cas d'intervention les jours de marché à Firminy ou à Yssingeaux en été.

Cécile DECARY-BOUGONNA fait remarquer que les forains voient une fréquentation constante tout au long de l'année à Saint-Didier, par rapport à d'autres marchés. Pour eux, cela est dû en partie à cause de la Halle couverte.

Emmanuel SALGADO : « Quel revêtement est prévu au sol ? » Réponse de Bruno MOULIN : Le choix n'est pas décidé encore mais l'architecte insiste sur le fait qu'il n'y ait pas de stationnement sous la Halle.

Madeleine CHABANOLLE précise que toutes ces discussions découlent de la réflexion menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Emmanuel SALGADO propose l'agrandissement du marché sur la Grand Place, il précise que l'on fait des projections sans avoir rencontré les principaux concernés. Madeleine CHABANOLLE précise qu'il lui semblait important de présenter au préalable le sujet au Conseil Municipal avant de le présenter aux commerçants et aux forains.

Présentation du projet au public prévue le samedi 13 avril en mairie entre 9 h et 11h.

Autres informations :

- Mathieu LIOGIER demande une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} mai 2019 et pour une durée d'une année.

Bernard BRUYERE dit qu'il faut se poser les bonnes questions sur les demandes de mise en disponibilité des agents du service technique, ce à quoi Madeleine CHABANOLLE lui demande qu'il soit plus clair dans ses sous-entendus.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 avril à 20 h.
- Concernant le Grand Débat National, 15 personnes ont annoté le cahier de doléances. Celui-ci a été envoyé à la Préfecture de la Haute-Loire et sous forme électronique à la Mission du Grand Débat National à Paris.
- M. D'ANTONA n'a pas accepté la proposition du Conseil Municipal pour la location du garage situé sous la mairie pour un montant de 160.00 H.T. par mois. Il a donc quitté la totalité des locaux le 25 mars.
- Pour répondre à l'interrogation de Solange PEVEL, Madeleine CHABANOLLE lui annonce qu'en comptabilité publique, un colombarium ne s'amortit pas. Ce dernier a été construit en 2006 pour un coût de 12 629.76 TTC par l'entreprise GRANIMOND.
- Intervention de Bernard BRUYERE : l'entreprise privée « Autocars DRIOT MASSON » a massivement investi financièrement au niveau du carrefour de la mairie et aurait mérité un encart dans le Bulletin Municipal. Madeleine CHABANOLLE a vu le propriétaire, lui a présenté ses excuses et lui a promis qu'on parlerait de lui dans le prochain Bulletin Municipal. Les excuses ont été acceptées.
- Des voitures anciennes seront présentes à Saint-Didier le 14 avril de 8 h à 9 h 30. Environ 80 véhicules seront stationnés Place Foch et vers la Halle. Le départ du rallye automobile organisé par l'association de Saint-Just-Malmont se fera à 9 h 30.
- Le concert celtique organisé par l'Association MAD aura lieu le samedi 30 mars
- Les représentations du GAD également.

Fin de conseil à 0 h 20.

Mme le Maire,

M. CHABANOLLE.

